

*"La pierre la plus solide  
d'un édifice est la plus  
basse de la fondation".*

Numéro 29 – Mai 2010

# L'inFO44



## CTPD DU 10 MAI 2010

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Ce CTPD a pour ordre du jour la mise en place des SIP à NANTES, la création du CSP et du service dépense en mode facturier (CHORUS) et les horaires variables au SIP de Saint-Nazaire.

### I - Concernant les SIP :

Dans sa motion de Congrès sur les missions, les réseaux, les moyens, et les spécificités FO DGFIP s'est clairement prononcé CONTRE la création des SIP et ce parce leur mise en place répond à une logique:

- De Réduction des moyens.
- De Confusion des missions et polyvalence accrue.
- De Déqualification des personnels.
- De Remise en cause du principe de séparation Assiette-Recouvrement.
- Et d'Impossibilité d'assurer totalement et correctement l'accueil.

Le bilan des S.I.P. est éloquent : contrairement à l'objectif proclamé d'amélioration du service public aux particuliers, ces structures, au bout de quelques mois d'exercice, offrent une image dégradée du service public, par **l'allongement des files d'attente**, d'une part, et **l'aggravation démesurée des conditions de travail** des personnels, source de stress, d'échec et de démotivation.

Pour FO DGFIP, le déploiement des S.I.P. conjugué aux suppressions d'emplois fait courir le risque de généraliser une situation d'échec face à laquelle les moyens de renfort notoirement insuffisants ne permettent pas de faire face.

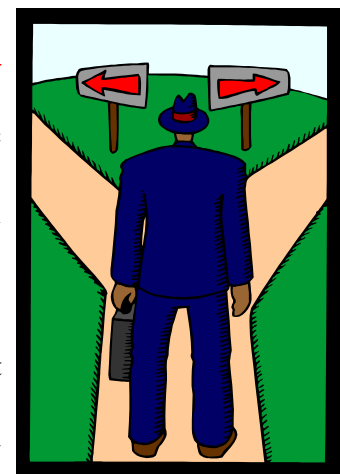
Concernant plus particulièrement Nantes, le syndicat FO DGFIP 44 déplore que les collègues n'aient pas eu entre les mains tous les tenants et les aboutissants pour faire **leur choix** comme par exemple la taille du SIP, le nombre d'articles de rôles, etc .....

Si aujourd'hui, ils connaissent le SIP dans lequel ils vont être affectés, ceux qui rejoignent les grosses structures ne savent pas sur quelles missions ils vont travailler et ce, dans une échéance à moins de deux mois.

En outre, certains n'ont pas encore visité les locaux dans lesquels ils déménageront. Les conditions exactes d'ailleurs du déménagement ne sont pas connues. Pour ceux qui ont eu la chance de voir leurs futurs locaux, ils ont le sentiment de subir les choses car ils ne sont associés au projet qu'à minima.

Par ailleurs; ils n'ont pas de réponses à leurs interrogations concernant **leurs micros** : à compter de juillet, devra-t-on leur installer le double réseau avec le risque que cela produise de forts ralentissements de leur outil de travail ? Il en est d'ailleurs de même pour nos collègues de l'équipe de renfort qui ne savent pas si leur micro pourront supporter l'installation des deux réseaux.

Sur ce sujet de l'informatique, les agents souhaitent avoir au moins une **habilitation RECC** du département par SIP.



Par ailleurs; ils n'ont pas de réponses à leurs interrogations concernant **leurs micros** : à compter de juillet, devra-t-on leur installer le double réseau avec le risque que cela produise de forts ralentissements de leur outil de travail ? Il en est d'ailleurs de même pour nos collègues de l'équipe de renfort qui ne savent pas si leur micro pourront supporter l'installation des deux réseaux.

Sur ce sujet de l'informatique, les agents souhaitent avoir au moins une **habilitation RECC** du département par SIP.



Concernant les **formations relatives à la comptabilité**; le choix a été fait localement de ne bénéficier que des formations "initiation", car les formations ne seraient pas adaptées à la réalité du terrain.

Ce sont donc les agents actuellement en charge de la comptabilité à Cambronne qui prennent en charge le "*perfectionnement*" de leurs collègues au détriment de leur propre travail.

En ce qui concerne ceux qui reçoivent cet apprentissage, la Direction leur avait annoncé qu'ils seraient remplacés par l'équipe de renfort les jours où ils seraient en formation.

Or, seule une personne du renfort est présente à cette fin et encore de manière occasionnelle et ne peut de toute façon remplacer qu'un collègue par jour .....

Ce sont donc les agents qui mettent eux-mêmes en place un système pour tenter de pallier les absences liées à cette formation indispensable pour tenter d'être opérationnel dès juillet prochain. On est loin de ce que l'Administration avait annoncé !

D'autre part, toujours en ce qui concerne l'équipe de **renfort**, les deux autres agents actuellement à Cambronne sont employés à **l'apurement des cotes** : concernant cet aspect, un seuil spécifique de 500 € a été mis en place pour Cambronne.

FO DGFIP 44 déplore le manque d'équité, non seulement vis-à-vis des contribuables, mais aussi des agents du département, notamment ceux déjà en SIP et pour lesquels une telle mesure n'avait pas été prévue.

Pour en finir avec ce sujet de la **comptabilité**, le syndicat FO DGFIP44 regrette une nouvelle fois, que la séparation du pôle Comptabilité de la trésorerie de Cambronne en 6 SIP n'est pas générée la création de plusieurs emplois. Si l'administration tenait un discours cohérent, elle aurait dû le faire : en effet, elle a bien su supprimer des emplois pour le motif inverses lors de précédentes fusions de structures pour ce qui est des paramètres transversaux !



Sur les missions proprement dites, les collègues des SIP qui ne seront pas dotés d'un **adjoint de la filière gestion publique** ont des grandes craintes : ce sont en effet les collègues des SIP de Nantes Ouest, Sud, et Sud-Ouest, qui seront déjà en petit nombre et qui devront acquérir une très grande polyvalence sur l'ensemble des missions : rappelons-le, le nombre de structures de moins de 5 agents était un des arguments de l'administration pour fermer les petits postes ! Encore une contradiction de l'Administration qui ne semble pas à une près!

Concernant ces SIP, la demande est forte d'avoir un adjoint en capacité de répondre aux question plus pointues sur les hypothèques, les procédure collective . etc.... d'autant plus que l'ensemble des agents ne recevra pas la formation sur ces point particuliers, sans d'ailleurs que les agents en aient été informés. Ils le découvrent au cours de discussion dans le poste. Belle exemple de transparence !

Les questions des collègues portent également sur les restes à recouvrer : le partage des restes sera alphabétique avec une prise en charge des nouvelles cotes sur le secteur géographique.

Pour peu que le contribuable déménage d'ici la fin de l'année, en 2011, il pourra dépendre de trois SIP ! Pour une administration qui a vendu sa réforme avec pour argument central le fait de proposer au contribuable un seul interlocuteur, c'est encore une fois contradictoire .....

**Sur l'accueil téléphonique** FO DGFIP demande à être destinataire des conclusions du groupe de travail actuellement en cours. Il semblerait en effet que des décisions devraient être prises sur une fermeture de la plage méridienne. Est-ce une amélioration? Ne cherche-t-on pas à pallier les insuffisances en matière d'effectifs au détriment des contribuables?

Quid des horaires variables pour les collègues affectés à la *marguerite* ?

D'autres part, ces derniers ont demandé à plusieurs reprises à être dotés de parois phoniques et transparentes pour travailler dans de meilleures conditions : les auront-ils (enfin!) dès leur installation en SIP ?

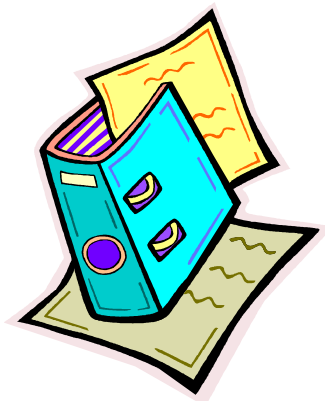
Sur les effectifs dédiés à l'accueil téléphonique, il semblerait qu'on s'oriente vers 3 titulaires et un suppléant. Pour ce dernier, un planning semestriel devrait être mis en place au prorata des effectifs de chaque SIP avec des périodes rouges figées (estimées semble-t-il à 85 jours par an) en prenant appui sur l'exercice 2009.

Il en serait de même d'ailleurs pour les remplacements à l'accueil physique.

Comment se passeront les pointes constatées sur des périodes non classées rouges ..... par exemple du 15 au 30 août? Les agents insistent pour que dans de telles circonstances, il soit fait appel à l'équipe de renfort et non pas aux agents des SIP.



Un autre sujet qui tracasse nos collègues : qu'en est-il de leurs congés? Sont-ils acceptés ? Il conviendrait qu'ils en soient officiellement informés, ne serait-ce que pour supprimer un des éléments générateur de stress.....



Enfin, les collègues demandent à recevoir une information pour être en mesure de décider si oui ou non ils **optent pour la filière fiscale** (conditions, modalités pour un éventuel retour, financement, règle de gestion telle que la liste d'aptitude .....).

Dernier sujet concernant les SIP, l'attention de l'administration est appelée sur la mise à disposition de locaux suffisamment grands pour entreposer les archives non- vivantes mais qui doivent impérativement être gardées tant que le quitus du Trésorier Payeur Général n'a pas été délivré (à ce jour il l'est jusqu'à 2002 inclus seulement).

## II - CHORUS

Depuis de nombreuses années, l'Etat cherche à rénover ses systèmes d'information financière comptable qui assurent la gestion des comptes publics, l'objectif affiché étant d'unifier informatiquement la tenue des comptes des différentes administrations.

Dans la réalité, CHORUS constitue un puissant levier de rationalisation et de modernisation conformément aux principes édictés par la LOLF en simplifiant les processus budgétaires et comptables.

S'il ne nous appartient pas en qualité d'organisation syndicale du juger du bien-fondé ou pas de ce type de projet dont le but est de doter l'administration d'un outil performant permettant d'appliquer la LOFL, FO n'est cependant pas dupe de la finalité en terme d'emplois.

Ces regroupements des utilisateurs en un seul lieu, que ce soit à l'échelon départemental, régional, ou interrégional vont avoir un impact considérable sur les personnels de la fonction publique avec des garanties variables selon les ministères.

En effet CHORUS doit générer à terme des économies substantielles tant sur la rationalisation des

dispositifs informatiques que sur la suppression importante de personnels pour effectuer ces opérations comptables.

Les pouvoirs publics ne s'en cachent pas, l'objectif affiché est en matière de réduction de personnel lié à la mise en place de CHORUS est d'économiser pas moins de **9795 agents**.

La loi **mobilité** va tourner à plein pour certains agents qui n'auront d'autre choix que d'accepter la mobilité géographique ou fonctionnelle, de se former à ce nouvel applicatif dont l'interface issue du privé risque fort d'en interpellé plus d'un ou d'expérimenter la réorientation professionnelle.

Du point de vue des missions propres de la DGFIP, CHORUS n'apporte pas que des améliorations : en effet, alors que précédemment était établi un seul mandat pour plusieurs créanciers quand bien ils étaient au nombre de 500, désormais, il y aura **une demande de paiement par créancier**. Cela alourdit fortement les tâches de nos collègues.

De plus, le **classement** lié à CHORUS est rendu fastidieux et difficile par l'utilisation d'une numérotation manuelle des demandes de paiement. Les collègues en charge de cet aspect du travail vivent un retour au tri effectué "à l'ancienne" alors que le but affiché est la dématérialisation. Contradictoire non?

D'autre part, bien que certains aient tout fait pour épauler les agents de la DGFIP, le problème du langage différent utilisé par les informaticiens issus du privé, recrutés pour aider nos collègues à naviguer dans CHORUS, est un sérieux handicap dans les échanges établis pour améliorer l'applicatif. Leur manque de compétence en matière de connaissances sur le terrain également.

Enfin, du point de vue du coût, estimé à 1,10 milliards d'euros d'ici à 2015 (885 millions d'euros auxquels il faut ajouter les dépenses de fonctionnement estimé à 100 millions d'euros par an), nous sommes loin de l'évaluation initiale de 550 millions d'euros.

Cette augmentation vient en grande partie du manque de flexibilité de ce progiciel qui impliquait pour ne pas dire imposait une certaine fixité des périmètres et des services concernés pour adapter l'architecture des services au logiciel lui-même.

Ce qui a totalement échappé aux pouvoirs publics lors de la mise en place de la **RGPP** à compter de 2007. De là à penser que cette politique de révision serait en partie responsable du retard donc de l'augmentation conséquente du coût financier, il n'y a qu'un pas que FO DGFIP 44 ose franchir !

Bel *impact* pour une réforme passée en force dont le but premier n'est, non pas de rendre un meilleur service public mais de réduire copieusement les coûts et les emplois !

**Mais qu'importe, l'administration et ses hauts fonctionnaires en charge de faire passer la pilule sur le terrain nient toutes ces contradictions sans le moindre complexe !**



☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

### **Permanences**

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)